

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette avant-dernière séance de notre Conseil de ville de cette année.

Nous avons des sujets très importants à traiter ce soir. Pour preuve je n'ai jamais vu autant de public assister à nos débats.

Avant de passer à notre premier point de l'ordre du jour, je tiens à souhaiter la bienvenue à MM. Dominique Moszczanski, PLR, et Mario Kardum, PLR, qui remplacent les démissionnaires MM. Yves Rochat et James Souchon. Je vous remercie de vous lever MM. Dominique Moszczanski et Mario Kardum pour les personnes qui pourraient ne pas vous connaître."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je cède la parole à notre secrétaire Mme Elisabeth Beck, PS, pour l'appel."

...L'appel fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers de ville...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, Mme Eda Gauchat, ARC, devrait sous peu nous rejoindre. Dans un tel cas, nous serons au complet."

M. Michel Ruchonnet, président : "Pour l'heure, nous avons besoin d'un deuxième scrutateur, et j'en ai discuté avec la fraction ARC avant le début de notre conseil. M. Loan Tultak, ARC, officiera comme scrutateur, si vous n'y voyez pas d'objection."

...Il n'y a pas d'objection...

M. Michel Ruchonnet, président : "Ah, Mme Eda Gauchat, ARC, vient d'arriver, nous sommes donc au complet, 31 conseillères et conseillers de ville.

M. Michel Ruchonnet, président : "Mme Eda Gauchat, ARC, je vous laisse prendre votre place de scrutatrice, et laisse M. Loan Tultak, ARC, reprendre sa place à la table de la fraction ARC.

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous sommes 31, la majorité est à 16."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous n'avons jamais le point "Modification de l'ordre du jour", sur notre ordre du jour, mais je vous demande : Y a-t-il des modifications à l'ordre du jour ?"

Mme Delphine Boillat, PLR : "M. le président, la fraction PLR souhaite proposer l'ajout de deux points supplémentaires. Le premier concerne la nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25.04.2024 (PLR et ARC), en remplacement de M. Jean-Claude Dougoud,

démissionnaire. Et un deuxième point : Résolution. J'ai en effet distribué à chaque membre une résolution que nous souhaitons présenter."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je prends note de vos deux modifications, qui trouveront leur place respective dans l'ordre du jour."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous pouvons donc passer maintenant aux communications du président et du Conseil municipal."

M. Christian Tharin, PLR : "M. le président, vous êtes en train de passer au point 3, avant de traiter le point 2."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci, effectivement je suis en train d'oublier l'approbation du procès-verbal de notre dernière séance. Prenons donc le traitement de notre ordre du jour dans le bon ordre."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Audit organisationnel et financier de l'administration communale mené par Compas Management Services : information
5. Fixation du nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2026
6. Plan financier 2025 – 2030 : information
7. Examen du projet de budget 2026 : approbation
8. Crédit d'engagement de CHF 620'000.00, figurant partiellement au plan financier, pour l'assainissement du terrain de Châtillon - Décider du mode de financement : décision
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances, en remplacement de M. Yves RoCHAT, démissionnaire
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la Jeunesse, en remplacement de Mme Michèle Laura Comte, démissionnaire
11. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25.04.2024 (PLR et ARC), en remplacement de M. Jean-Claude Dougoud, démissionnaire
12. Motions, postulats et interpellations
 - 12.1. Motions
 - 12.2. Postulats
 - 12.3. Interpellations
13. Résolution
14. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Mario Kardum (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Dominique Moszczanski (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobety (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali

Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont absents : -

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : M. Olivier Zimmermann

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Emile Perrin (Journal du Jura) et M. Anthony Montandon (RJB)

Public : 25 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est approuvé par 28 voix pour, 0 voix contre. Il y a 3 abstentions.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Michel Ruchonnet, président : "Cette fois nous y sommes, nous allons traiter les communications du président et du Conseil municipal."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Ugo Boillat, ARC, vous souhaitez dire quelque chose ?"

M. Ugo Boillat, ARC : "Oui M. le président, je m'excuse, mais ne fallait-il pas voter les deux modifications de l'ordre du jour ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "D'accord, nous allons voter séparément les deux propositions faites par la fraction PLR."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent l'ajout de deux points supplémentaires à notre ordre du jour, dont le premier concerne :

La nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25.04.2024 (PLR et ARC), en remplacement de M. Jean-Claude Dougoud, démissionnaire,

sont priés de le manifester par un lever de main."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien cet ajout est accepté à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le deuxième ajout qui serait donc : **Résolution**,

sont priés de le manifester par un lever de main."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui Mme Jessica Froidevaux, ARC ?"

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suspends la séance."

...Il est 19 h 43, suspension de séance...

...Il est 19 h 49, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous avons relu notre Règlement. La résolution est une déclaration politique. La présidence ajoute un point à l'ordre du jour. Elle sera par conséquent présentée en fin de séance avant le point divers et imprévu. S'agissant d'un texte conséquent, si vous le souhaitez, nous pourrions faire une suspension de séance afin que vous puissiez en discuter au sein de vos fractions et entre fractions. Etes-vous d'accord avec cette manière de procéder."

...Aucun membre ne demande la parole...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, alors, je vous demande, s'il vous plaît, que nous puissions reprendre nos débats. M. le maire je vous donne la parole pour vos communications."

M. Corentin Jeanneret, maire : "M. le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Mme la chancelière, M. le vice-chancelier, Mme l'administratrice des finances, Chers membres du personnel de l'administration, Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Maintenant que le compte est bon, je peux vous adresser à tous mes salutations.

Mes communications seront très courtes, je n'ai qu'à excuser M. Olivier Zimmermann, conseiller municipal en charge du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour son absence ce soir. Je reste à votre disposition pour les autres points à l'ordre du jour."

M. Samuel da Silva chef du Département éducation et culture : "Au nom du Département éducation et culture, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Municipalité, par sa Commission culturelle, reconduit le projet des "Fenêtres de l'Avent imériennes" pour l'édition 2025. Comme les années précédentes, cette initiative vise à faire vivre l'esprit de l'Avent dans tout le village, en invitant habitants, commerçants et institutions locales à décorer une fenêtre ou une vitrine et à proposer un moment d'échange et de convivialité à toutes et tous. Les inscriptions viennent à peine de débiter, mais déjà plusieurs personnes et entités locales se sont inscrites. Il reste, heureusement, encore quelques dates disponibles, et nous invitons donc chacune et chacun à relayer l'information autour de soi, et pourquoi pas, à participer personnellement à l'une de ces soirées. Les informations pratiques et le programme complet seront publiés à la mi-novembre dans la Feuille d'avis officielle, sur le site internet de la Municipalité et sur ses réseaux sociaux. Je profite de l'occasion pour remercier la Chancellerie municipale pour son appui administratif, ainsi que la Commission culturelle, qui met tout en œuvre pour que cette tradition continue de faire scintiller Saint-Imier durant l'Avent. Merci pour votre attention, et au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux autour d'une tasse partagée lors des prochaines fenêtres."

M. Michel Ruchonnet, président : "Voici mes communications :

- Samedi 13 septembre 2025, je suis allé à la Scierie de Sonvilier, afin de participer à l'événement "Journée du bois suisse". Le terme "bois suisse" m'a été rappelé par les exposants.
- Mercredi 24 septembre 2025, dans le cadre d'une séance du CJB au CIP, Exposé-présentation par l'entité "Patrimoine Bernois" et le "Service des bâtiments historiques". Il y a un message à retenir : pour toute construction, transformation ou rénovation, il est important d'intégrer ces deux services dès le début du projet, afin de partir juste. J'étais accompagné par M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, et M. Gérard Dessales, chef du Département urbanisme et mobilité.
- Jeudi 2 octobre 2025, Cours sur les finances communales donné par l'Oacot. J'ai été ravi de voir de nombreux membres du législatif, de l'exécutif, et du personnel de l'administration communale. Dans cette période difficile, il est important de bien connaître le fonctionnement du domaine financier."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons maintenant pouvoir passer au point suivant de notre ordre du jour."

4. Audit organisationnel et financier de l'administration communale mené par Compas Management Services : information

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons maintenant parler de l'Audit organisationnel et financier de l'administration communale mené par Compas Management Services. Il s'agit d'un point : information. Je vous donne la parole.

Mme Isabelle Gambetta, PS : "2 rapports, l'Audit lui-même et le rapport du Conseil municipal et des chefs de service. Quelque 220 pages à étudier mais quelles richesses d'information. Pour rappel, la fraction socialiste avait demandé cet audit officiellement en décembre 2022 déjà. Tout y figure, aussi bien les diagnostics de nos problèmes (tant locaux que régionaux) que des propositions de solutions. A nous de choisir les plus adaptées à notre situation. Nous ne pouvons plus dire que nous ne savions pas. L'audit est autant clair que pragmatique. Le travail qui nous attend est énorme et va sûrement nous occuper les prochaines années. Les délais de mise en application des mesures nous paraissent réalistes mais le temps tourne et il ne faut plus attendre. Les procédures à tous les niveaux sont à revoir, ainsi que les règlements qui s'y rapportent. Sans une meilleure communication, l'échec serait probable. Jamais nous n'avons eu autant besoin d'être solidaires. La sortie de crise est à ce prix. Déjà merci à tous, une nouvelle ère commence."

Mme Delphine Boillat, PLR : "La lecture de l'audit sur notre administration communale a demandé du temps, mais on tient à en saluer la qualité. Ce document nous offre enfin une vision claire et complète de la situation actuelle de notre administration. C'est un travail précieux, qui permet de mesurer à la fois les progrès à accomplir et les défis à relever. Le constat met en évidence plusieurs points importants : un besoin de modernisation, une meilleure coordination entre les instances, et une gestion plus structurée des projets et des ressources. Même si certains constats peuvent paraître critiques, cet audit doit avant tout être perçu comme une opportunité d'amélioration et de progression collective. Il est toutefois regrettable que cette démarche n'ait pas été entreprise plus tôt dans la législature. Cela aurait sans doute permis d'agir plus rapidement sur certains points. Sur la méthode, on peut relever que la consultation du Législatif et des commissions aurait pu être un peu plus large. Cela aurait certainement permis de mieux comprendre certaines difficultés de communication entre le Législatif, l'Exécutif et l'administration. Malgré cela, l'audit constitue aujourd'hui un excellent outil de travail pour la Commission de gestion, qui dispose désormais d'une base claire et

objective pour poursuivre ses missions. Concernant les mesures proposées par le Conseil municipal, on partage globalement la direction prise. On souligne également l'importance, comme le recommande l'audit, de créer un véritable outil de planification et de suivi des investissements et des projets. Cet instrument permettrait de renforcer la continuité administrative, d'anticiper plus efficacement les besoins et d'assurer une cohérence durable dans la gestion communale, quels que soient les changements de Législature. Les engagements pris par le Conseil municipal devront bien entendu être respectés. Le travail à accomplir reste conséquent, et les commissions concernées devront être pleinement mobilisées. Enfin, concernant les ajustements tarifaires proposés, il conviendra de faire preuve de prudence afin de préserver un équilibre entre les impératifs budgétaires et l'acceptation par la population. Le bon sens et la mesure devront guider ces décisions. En conclusion, cet audit représente bien plus qu'un simple rapport : c'est une véritable feuille de route pour renforcer la gouvernance, moderniser l'administration et consolider durablement les finances communales. A présent, il appartient à chacune et chacun d'entre nous de s'en saisir avec sérieux, responsabilité et esprit constructif."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Cet audit était attendu de tous et il n'a guère surpris puisque nous connaissions déjà une partie des points soulevés. Dans le cas présent, il faut reconnaître que d'en avoir la liste complète permet d'avoir une vision d'ensemble du problème. L'analyse effectuée par des indépendants permet certainement de relativiser l'impact émotionnel et contribuera à retrouver une cohésion politique. Nous sommes heureux que le Conseil municipal et les chefs de service soient d'accord pour ne pas toucher aux acquis sociaux car comme on le sait c'est les employés qui font tourner une commune. Il nous appartiendra de tout mettre en œuvre pour retrouver un climat de confiance et d'efficacité au sein de l'administration, de tout mettre en œuvre pour améliorer drastiquement les finances de notre Cité. La fraction ARC remercie le Conseil municipal et particulièrement les chefs de service pour le travail accompli afin d'élaborer son rapport. Elle salue une première mise en réalisation des mesures, les modifications de règlements et d'ordonnances prévues ainsi que les diverses adaptations de manière de travailler. Le travail a été et sera conséquent."

M. Corentin Jeanneret, maire : "J'aimerais remercier les trois fractions qui se sont exprimées ce soir. Cela montre bien une vision commune et partagée. Cela montre également que nous allons dans la même direction, et ceci est quelque chose de rassurant pour l'Exécutif. Il y a encore un travail conséquent, cela ne fait que commencer. Il y a énormément de choses qui vont découler des interventions de ce soir, et des avis exprimés. J'aimerais aussi vous remercier de la confiance que vous nous témoignez, et aussi de la confiance que vous nous accordez. Vous nous laissez également la possibilité de déployer cet audit, tout en vous y associant lors de chaque étape nécessitant une modification dans un règlement. Vous avez vu le rapport du Conseil municipal et des chefs de service. Il se voulait clair et sans ambiguïté. Je crois qu'il y a un train de mesures qui figure dans l'audit et qui mérite d'être relevé. Le Conseil municipal n'a pas voulu les retenir et ne souhaite pas les suivre. Ces mesures, nous n'avons pas entendu ce soir que vous vouliez les retenir. L'Exécutif prend ceci comme une validation de votre part. On parle ici de la question du personnel communal. Il y a énormément de personnel communal ce soir dans le public. Cela montre bien la préoccupation de notre personnel. Cela a été relevé par toutes les fractions, sans le personnel communal nous n'arrivons à rien. Ce n'est pas les 7 membres du Conseil municipal qui vont faire fonctionner la commune. Même avec le Conseil de ville, nous n'arriverons pas à faire fonctionner la commune. Je crois que notre personnel est une denrée précieuse. Il est déjà mis à contribution dans cette période compliquée pour tout le monde. J'en viens à la proposition du Conseil municipal : le gel des salaires est une contre-proposition de la part du Conseil municipal. Ce n'est pas évident, ceci a été discuté avec notre personnel communal, cela leur a été présenté. C'est un sacrifice qu'il ne faut pas minimiser. Aller tailler dans les acquis sociaux, comme le préconise l'audit, déstabiliserait le système tel qu'il est actuellement. La mesure la plus forte de cet audit c'est à mon sens le gel des salaires, mais ne pas toucher aux avantages sociaux c'est quelque chose de fondamental. Maintenant il faut avancer et être conscients des défis qui s'offrent à nous. Merci pour vos prises de position. On y arrivera tous ensemble. C'est

seulement en regardant dans la même direction, et en y allant tous ensemble qu'on s'en sortira. Merci pour cette marque de confiance et les déclarations de ce soir."

M. Michel Ruchonnet, président : "La parole est-elle encore demandée ?

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de notre ordre du jour."

5. Fixation du nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2026

Rapport du Conseil municipal :

Conformément au droit bernois, le domaine de l'eau propre doit être autofinancé. C'est-à-dire que les tarifs doivent permettre de couvrir les différentes dépenses liées à ce domaine, soit son exploitation, son entretien, les investissements de même que les attributions aux financements spéciaux (FS). Deux FS existent pour ce faire : le FS destiné au maintien de la valeur du réseau et le FS destiné à l'équilibre de la tâche.

Les tarifs actuels n'ont pas été revus depuis 2014. La dernière augmentation avait notamment permis de mener à bien le projet EAU-VALLON, qui remplit son office et assure un approvisionnement sûr et pérenne en eau pour Saint-Imier. Le Service de l'Equipement fait face à de nombreux défis dans le domaine de l'Eau. En effet, depuis le début des années 2000 à nos jours, près de 38% du réseau a vu ses conduites changées. L'approvisionnement en eau a également fait l'objet d'une régionalisation afin de permettre le cofinancement du réseau : ainsi, Cormoret, Courtelary et Sonvilier sont approvisionnés en eau par la Municipalité, ainsi que Renan de manière partielle.

Le réseau doit encore être assaini. En effet, comme l'atteste le Rapport établi par le Service de l'Equipement et auquel il est renvoyé pour le surplus, la conduite qui achemine l'eau entre Saint-Imier et Cormoret doit être assainie et de façon urgente. Rien que pour l'année 2024 et en raison de l'état des diverses conduites dans ce secteur, les pertes dues à des fuites s'élèvent à près de CHF 250'000.00. Près d'un kilomètre de conduites est en cours de changement sur ce tronçon. Cet investissement, de près d'un million de francs, a été financé par le FS destiné au maintien de la valeur. Or, après de prélèvement, le FS ne disposera plus de ressources.

Deux scénarios ont été établis par le Service de l'Equipement et figurent dans le Rapport annexé au présent Message. Le scénario 1 a été retenu et préavisé favorablement par les différentes autorités consultées.

L'augmentation dont il est question permettra d'assurer le financement de la tâche (ce qui est une obligation légale) ainsi que le maintien des investissements. Ce dernier élément est impératif dans le cadre d'un approvisionnement en eau sûr pour la population de Saint-Imier. Cette augmentation permettra d'une part d'augmenter l'attribution au FS destiné au maintien de la valeur de CHF 80'000.00 par an. En outre, l'augmentation permettra également d'augmenter de CHF 60'000.00 l'achat de matériel en vue de l'entretien du réseau de même que l'entretien lui-même. Ce scénario tient compte des projets qui figurent actuellement au plan financier, permettant dès lors de les poursuivre.

Ce nouveau tarif a servi de base pour l'élaboration du budget 2026 qui est soumis durant cette séance également à votre Autorité.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2026 (scénario 1).

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : "Je souhaite préciser un élément manquant dans le libellé de ce point de l'ordre du jour. Il s'agit bien d'une décision à prendre. Notre autorité est l'organe compétent pour fixer les tarifs. Egalement vous préciser que ces chiffres sont déjà englobés dans le budget 2026 que nous discuterons tout à l'heure."

M. Johan Wermeille, PLR : "La fraction PLR et environs a pris connaissance avec attention du message du Conseil municipal concernant la fixation du nouveau tarif de l'eau propre. Le réseau de distribution de Saint-Imier doit être entretenu et modernisé afin de garantir un approvisionnement sûr et durable. Le principe d'autofinancement impose d'équilibrer les coûts d'exploitation, les investissements et les fonds spéciaux. Aujourd'hui, le fonds destiné au maintien de la valeur est épuisé et les pertes sur le réseau demeurent importantes : rien qu'en 2024, les fuites entre Saint-Imier et Cormoret ont représenté près de CHF 250'000.00. Ces chiffres illustrent clairement la nécessité d'investir. Le scénario 1, soutenu par la Commission de l'équipement, la Commission des finances, ainsi que le Conseil municipal, prévoit une hausse mesurée du tarif de 1 franc 80 à 2 francs le mètre cube (hors taxe), ainsi qu'un ajustement de 10 % des taxes de base. Cette mesure permettra de renforcer l'entretien du réseau et de reconstituer les fonds nécessaires à sa rénovation. Pour un ménage moyen de quatre personnes, cela représente environ 5 à 10 francs supplémentaires par mois, un effort raisonnable pour assurer la qualité et la sécurité de notre approvisionnement en eau.

Nous tenons à remercier le Service de l'équipement et son chef, M. Patrick Adatte, pour l'élaboration du rapport technique, clair et précis. C'est pourquoi la fraction PLR et environs soutient la proposition du Conseil municipal et accepte le scénario 1."

M. Vital Carnal, PS : "Cette tâche doit être autofinancée. Elle est gérée par 2 financements spéciaux. Comme indiqué dans la documentation reçue, des efforts conséquents ont été consentis ces 25 dernières années pour renouveler près de 26 des 67 km de conduites de réseau. L'an passé, des fuites d'eau importantes entre Cormoret et Saint-imier estimées à 250'000 m³, ce qui représente une perte de plus de CHF 250'000.-, ont eu lieu. Pour accélérer le renouvellement de ces conduites, il est important d'avoir des moyens supplémentaires. Pour cela, il est proposé une augmentation du m³ qui passera de CHF 1.80 à 2.00, et également une augmentation des taxes de base de 10%. La fraction socialise préavise favorablement l'augmentation du tarif de l'eau propre pour accélérer le renouvellement des conduites de transport entre La Raisetette et les réservoirs de Sous les Crêts."

M. Laurent Egloff, ARC : "Nous nous sommes penchés avec intérêt sur l'adaptation du tarif de l'eau propre au 1^{er} janvier 2026. Outre le besoin légal d'être autofinancé, une partie du réseau de distribution de l'eau propre est encore vétuste et ceci malgré le très bon travail effectué ces dernières années pour remplacer les tuyaux usés. Pour continuer à bénéficier d'une distribution d'eau potable optimale et limiter les pertes dues aux fuites, il faut continuer d'investir. Les tarifs n'ont pas été adaptés depuis plus de 10 ans, et même si nous sommes conscients que pour tout le monde, les temps sont durs et que chaque augmentation pèse, il est impératif d'adapter ces tarifs. En outre, cette augmentation ne sera pas disproportionnée et ne fera que nous amener à la moyenne nationale du prix du mètre cube d'eau, qui rappelons-le, est l'un des biens les plus précieux. La fraction Alternative régionale et communale accepte l'augmentation du tarif de l'eau propre au 1^{er} janvier 2026, et remercie les Services techniques de la Ville de Saint-Imier pour leur excellent travail."

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai le sentiment que personne d'autre ne souhaite encore s'exprimer, nous pouvons donc passer au vote."

Au vote, le nouveau tarif de l'eau propre dès le 1^{er} janvier 2026 est accepté à l'unanimité.

6. Plan financier 2025 – 2030 : information

Rapport du Conseil municipal :

L'élaboration du budget 2026 a été marquée par la **transition** opérée à la tête du Service des finances. En effet, si les documents préparatoires ont été élaborés par l'administrateur des finances M. Mario Castiglioni, les séances du budget avec la commission des finances ont eu lieu en présence de notre administratrice des finances en poste depuis août 2025, Mme Carole Juillerat. Le Conseil municipal adresse ses sincères **remerciements** à ces deux personnes pour leur engagement et la transition exemplaire qui s'est opérée, permettant un processus budgétaire efficient. La **présentation informatique** du document contenant le budget et le plan financier a été revue, permettant une meilleure lisibilité, notamment grâce à la fonction de recherche dans le Pdf.

Etablir un budget dans un **contexte incertain**, marqué par des conflits mondiaux, des problèmes économiques liés notamment à l'exportation n'est pas chose aisée. En y ajoutant la restitution d'un **audit** au cours de l'été, cela rend les choses encore plus complexes.

Conformément aux informations qui vous ont été transmises lors de la dernière séance de votre Autorité, le Conseil municipal a décidé de ne pas présenter un budget 2026 avec une augmentation de quotité d'impôt. Il y a lieu de rappeler que, conformément à l'art. 71 de la Loi sur les communes (LCo), **le Conseil municipal est responsable de la gestion financière de la commune**. En cette qualité, il demande au Législatif de ne pas augmenter la quotité lors du budget 2026, non par manque de courage et de réalisme, mais justement pour mieux préparer la population à cette hausse dans le cadre du budget 2027.

Le Conseil municipal a adopté, en étroite collaboration avec les chefs de service, une **Déclaration** en date du 19 août 2025. Dans cette Déclaration, reproduite avec la documentation ci-jointe, on peut lire que : "La hausse de la quotité d'impôt fera partie intégrante de l'audit et est inéluctable. Toutefois, afin d'avoir le temps de mettre en œuvre l'audit et de procéder à tous les ajustements, les autorités et l'administration auront besoin de temps et de réflexion. Aller devant le peuple sans avoir procédé à tout ce qui pouvait être attendu de la part de la Municipalité ne nous semble pas une bonne approche. Cela pourrait même conduire à un second refus du peuple qui nous reprocherait de ne pas avoir fait tout ce qui était en notre pouvoir pour trouver des solutions à notre niveau, avant de recourir à une augmentation de la fiscalité. Ce d'autant plus que le premier **refus du peuple était net** et a clairement signifié qu'il attendait plus des autorités, avant de toucher à la fiscalité. [...] Le Conseil municipal et les chefs de service recommandent de ne pas augmenter la quotité d'impôt dans le cadre du budget 2026."

Dans un **esprit de transparence**, le Conseil municipal a décidé de remettre l'Audit ainsi qu'un Rapport rédigé par le Conseil municipal et les chefs de service à votre Autorité. La feuille de route prévue par l'Exécutif en concertation avec les chefs de service est ainsi connue et présente la **vision** du Conseil municipal. Dès lors, le Conseil de ville est en mesure de se prononcer sur le budget 2026 en connaissance de cause. Il est important que les autorités soient unies autour du projet de budget 2026. L'année prochaine, lorsqu'il s'agira d'aller demander au peuple une augmentation de la quotité, il faudra pouvoir compter sur toutes les forces politiques afin de faire passer cette décision difficile mais inéluctable. Augmenter dès cette année la quotité est voué à l'échec et le temps manquera pour présenter et expliquer correctement la situation aux citoyennes et aux citoyens. **Reporter** d'un an permettra un meilleur déploiement du plan de communication et ne mettra pas en péril la survie de l'administration : les **réserves comptables** sont de CHF 11 mio de francs et se monteront

même à CHF 12 mio à la fin de cette année grâce à la dissolution du fonds des amortissements supplémentaires décidée par le canton. Un report d'un an augmentera certes l'endettement mais ne laissera pas la commune au bord de la faillite. La Commission des finances préconise une augmentation de deux dixièmes de la quotité dès cette année, en laissant toutefois un excédent de charges de plus de CHF 1 mio. Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'Exécutif recommande de **ne pas toucher la quotité** pour le budget 2026.

A titre superfétatoire, si votre Autorité devait décider d'augmenter la quotité dans le cadre du budget 2026, il est important de relever qu'une augmentation de deux dixièmes ne résoudra en aucun cas l'entier du déficit structurel. Il appert plus juste et transparent, de l'avis du Conseil municipal, d'articuler une augmentation de **quatre dixièmes** afin de revenir à l'équilibre immédiatement. En prenant le temps de déployer l'audit, tout sera mis en œuvre et étudié afin de réduire cette augmentation et de réaliser des économies. Chaque partie doit faire des concessions : peuple, autorités, personnel communal, etc. La discussion de ces concessions prendra du temps et la dernière étape doit rester celle de l'augmentation de la quotité. Faire passer une augmentation n'est pas une chose aisée et il n'est pas possible de tenter cette manœuvre chaque année, au risque d'éroder la confiance du corps électoral.

L'ensemble du **plan des investissements 2026** a été revu à la baisse, afin de tenir compte de la situation financière. Tant qu'un **frein à l'endettement** n'est pas introduit, il y a lieu d'analyser chaque investissement d'un œil critique. Tout ne sera pas réalisable dans le contexte actuel, ce qui implique des choix et des renoncements.

En ce qui concerne le projet de budget 2026 à proprement parler, les observations suivantes peuvent être faites :

Impôts

Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus à ce jour pour les personnes physiques, soit les pronostics de début août 2025 et avec l'espoir d'une certaine reprise en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Par ailleurs, les estimations relatives aux personnes morales les plus importantes ont été affinées sur la base des échanges menés avec leurs représentants, permettant ainsi d'intégrer des données plus réalistes dans les prévisions budgétaires.

Compte de résultat 2026

Le budget qui vous est remis tient compte des demandes reçues, du nouvel auxiliaire de planification d'août 2025 et de certaines modifications proposées par la commission des finances et du Conseil municipal. Tenant compte des remarques ci-dessus, le budget laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2026 de **CHF 2'459'000.00**, qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2030 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 13 et un déficit du compte de résultat global de **CHF 2'448'520.00**.

Investissements

Avec le MCH2, seuls les investissements du patrimoine administratif passent par le compte des investissements. Pour 2026, les investissements nets se montent à la somme de CHF 4'938'000.00 (CHF 5'888'000.00 bruts) après suppression de plusieurs investissements par la commission des finances et du Conseil municipal (CHF 14'358'000.00 nets et CHF 16'058'000.00 bruts avant coupes). Malgré les efforts entrepris pour contenir les dépenses d'investissements, bien au-dessus de notre capacité d'autofinancement, l'endettement de la commune devrait augmenter de manière conséquente.

En conclusion, le Conseil municipal compte sur la participation de chacune et chacun, nous y avons tous intérêt. Ce n'est qu'unis que nous pourrons revenir vers le peuple en demandant

une hausse de la quotité l'an prochain. L'Exécutif souhaite que chacune et chacun se rappelle quel est son rôle et le but commun qui doit nous animer dans notre action politique : servir les Imériennes et les Imériens, dans leur intérêt. Nous n'avons pas tous les mêmes valeurs, mais nous devons avoir un but commun et clair, en faisant front tous ensemble.

Le Conseil municipal propose au Conseil de ville un budget 2026 qui présente un **excédent de charges du compte général de CHF 2'459'000.00 et du compte global de CHF 2'448'520.00**. Cet excédent de charges se base sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 %;
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne;
- eau potable : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2026 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2025;
- eaux usées : CHF 2.50/m³ (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

La **Commission des finances a préavisé un budget 2026 intégrant une augmentation de 2 dixièmes de la quotité passant ainsi d'une quotité de 1.75 à 1.95** (augmentation des revenus de l'ordre de CHF 1,47 million), ce qui permettrait de réduire l'excédent de charges, mais laisserait subsister un déficit structurel de plus d'un million de francs.

La Commission des finances a été informée lors de la première séance consacrée à l'élaboration du budget de la vision du Conseil municipal quant à la quotité, vision qui a également été partagée avec le Conseil de ville lors de la dernière séance. Malgré cette information, elle a décidé, par 5 voix contre 1, d'augmenter la quotité. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal a modifié la proposition de la Commission des finances de la manière suivante :

- Maintien de la quotité à 1.75;
- maintien de la fermeture du bassin de natation;
- diminution de la subvention octroyée à Saintimania à CHF 2'000.00 (au lieu de CHF 3'000.00);
- diminution des achats de fournitures de bureau à CHF 10'000.00 (au lieu de CHF 20'000.00).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le projet de budget 2026.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : "Certaines années, le plan financier et le budget étaient traités dans la même intervention par les fractions. Ne sachant pas comment vous avez prévu vos interventions, je vous donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "La Fraction PLR a pris connaissance avec attention du plan financier 2025-2030 qui nous est soumis ce soir. Notre fraction a été agréablement surprise de voir que nos remarques formulées le 20 mars dernier lors de l'acceptation du budget 2025 ainsi que celles du 19 juin dernier lors de notre prise de position sur le plan de communication

du Conseil municipal ont été prises en considération. Ce plan financier a été revu à la baisse ce qui nous réjouit. Nous tenons ici à remercier le Conseil municipal ainsi que les différents services d'avoir été critiques et surtout d'avoir dû faire des choix sur les projets qui figuraient sur les anciens plans financiers. Nous sommes bien conscients que cela n'a pas été facile de sacrifier tel ou tel projet mais malheureusement, notre situation financière actuelle l'exige. Nous espérons néanmoins que cela soit passager et que nous arriverons, tous ensemble, à remettre les finances communales à flot le plus rapidement possible. Pour cela, nous devons pour l'instant maintenir la pression sur les coûts et les investissements, ces derniers devant faire l'objet de priorisation. Cela est un infime équilibre à trouver et qu'il faudra maintenir. Nous prions le Conseil municipal de bien vouloir transmettre nos remerciements aux différents chefs de service, ainsi qu'aux différentes commissions, pour ce plan financier revisité."

Mme Mélanie Lambert PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec attention du plan financier 2025-2030. Si ce document offre une vision d'ensemble utile, elle attend avec intérêt la prochaine édition, qui devra présenter de véritables mesures en matière de maîtrise des finances communales et un plan de désendettement ambitieux. La fraction socialiste fait confiance au Conseil municipal pour engager les actions nécessaires afin d'assurer une gestion saine et durable des finances de la commune."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, la parole n'est plus demandée. Il s'agit d'un point information, il n'y a donc pas lieu de voter, nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour."

7. Examen du projet de budget 2026 : approbation

M. Michel Ruchonnet, président : "Lors de la préparation de notre séance de ce soir, nous nous sommes vus à la commune avec notre administratrice des finances. Nous allons passer en revue la proposition de budget 2026. Les pages 38 à 96 seront traitées une après l'autre."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste souhaite faire une déclaration de principe et ne pas reprendre le budget point par point. Elle acceptera le budget 2026, par confiance envers le Conseil municipal et son engagement à poursuivre les efforts de désendettement de la commune. Nous tenons toutefois à exprimer notre préoccupation face à la hausse continue de l'endettement. La situation financière demeure fragile et nécessitera des mesures concrètes et cohérentes dans les années à venir. La fraction socialiste regrette également que le retard pris dans la mise en œuvre du plan de communication ait empêché la tenue d'une votation sur une éventuelle augmentation de la quotité d'impôt pour 2026. Cette situation prive la commune d'un outil important pour agir sur sa trajectoire financière. Nous restons toutefois convaincus qu'un travail commun, transparent et responsable permettra de consolider les finances communales tout en préservant la qualité des prestations à la population."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance de la proposition de budget du Conseil municipal. Elle remercie d'ailleurs M. Mario Castiglioni, ancien administrateur des finances, pour l'élaboration de ce budget et Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, qui a repris au vol ce dur labeur. Pour l'année 2026, le Conseil municipal a fait cavalier seul. Il a entre autres privilégié la diminution d'acquis pour la population et gelé l'augmentation du coût de la vie pour le personnel de la commune. Le plan des investissements a été revu à la baisse et la qualité de vie des Imériens s'en ressentira, son image aussi. C'est bien dommage ! L'étude de l'Audit, qui est d'ailleurs bien amorcée, n'aurait pas dû être un frein pour trouver des liquidités. Notre fraction souhaitait une augmentation d'impôts depuis plus d'une année. La Commission des finances proposait une augmentation de 2 dixièmes de quotité, c'était déjà un premier pas. Toutefois, cet appel n'a pas été entendu. La fraction ARC croit au bon sens des citoyens. Une excellente information aurait permis à chacun de comprendre que c'était un cadeau de ne payer que 2 dixièmes

supplémentaires cette année tout en sachant qu'une autre augmentation était inéluctable l'an prochain, une fois que toutes les mesures de l'Audit auraient été étudiées. Ces 2 dixièmes auraient déjà "mis du beurre dans les épinards" et évité de devoir se passer de CHF 1'470'000.-. Il est compliqué de fonctionner en tant que Ville avec une quotité de 1.75 % alors que Cormoret, Renan, Sonvilier et Courtelary fonctionnent avec des quotités de plus de 2 %. La période où l'industrie fonctionnait à plein régime est révolue et il faut être très réactif. Lors de l'acceptation du budget 2025, les autorités annonçaient une augmentation pour le budget 2026. Aujourd'hui on nous parle de celle pour le Budget 2027. Alors... croyons-y ! Nous sommes aussi très déçus de constater que le bassin de natation restera fermé. Surtout pour les enfants qui apprennent à nager. Il est vrai que c'est un coût et que ça rapporte peu ... Mais finalement, comme bien d'autres choses dans le domaine public. Ce soir, nous ne demandons aucune modification au budget. Cela serait contreproductif de se battre ce soir alors que les divers messages envoyés précédemment n'ont pas été pris en considération. Toutefois, nous souhaitons rappeler que si la gestion financière appartient au Conseil municipal, les décisions appartiennent, elles, au Conseil de ville. ARC laisse la liberté de vote."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Avant de présenter notre position sur le budget 2026, je souhaite mentionner que notre fraction s'est longuement penchée sur ce dossier et ce dans un esprit de responsabilité et de transparence. Nos discussions ont été nourries, parfois vives, mais toujours constructives. Notre volonté reste la même : contribuer à un budget clair, compréhensible et soutenable pour notre commune. Nous reconnaissons les efforts déjà entrepris par le Conseil municipal et l'administration et nous tenons à les remercier. Nous avons également débattu de la question de la quotité d'impôt, un sujet sensible pour chacune et chacun d'entre nous. Après réflexion, notre fraction a retenu une position commune dont je vous fait part. L'an dernier, dans le cadre de l'examen du budget 2025, notre fraction avait formulé plusieurs propositions destinées à améliorer la lisibilité et la compréhension du document budgétaire. Nous avons notamment souhaité qu'une analyse plus fine des dépenses permette d'identifier les coûts réels, que les présentations soient accompagnées de tableaux comparatifs et visuels afin d'en faciliter l'interprétation, et qu'une projection budgétaire soit transmise suffisamment tôt pour offrir aux fractions le temps nécessaire pour l'étude et à la préparation de leur position. Ces demandes allaient toutes dans le sens d'une meilleure transparence et d'un travail plus rigoureux au sein du législatif. Si certaines d'entre elles n'ont pas encore été pleinement concrétisées, nous tenons à relever que le budget 2026 représente un progrès notable. Il s'agit d'un document désormais exploitable, clair et consultable, permettant d'effectuer des recherches et d'approfondir les analyses avec davantage d'efficacité. Nous remercions à ce titre Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, pour son travail afin de rendre le budget 2026 plus accessible. Remerciements également au Département des finances, à la Commission des finances, ainsi qu'à l'ensemble des services concernés pour le travail fourni et leur engagement constant. S'agissant de la quotité d'impôt, la discussion a été particulièrement vive au sein de notre fraction. Plusieurs sensibilités se sont exprimées, certaines plaidant pour une adaptation dès 2026 au vu de la situation financière de la commune, d'autres estimant qu'il convenait d'attendre la mise en œuvre complète de l'audit et des mesures d'ajustement avant d'envisager une hausse. Ces échanges, menés dans un esprit constructif, ont permis d'aborder la question en toute transparence. Finalement, par souci de cohérence et d'unité et pour réaffirmer avec constance la position défendue tout au long de l'année, la fraction soutient une position commune : il n'est pas envisagé d'augmentation de la quotité d'impôt pour l'exercice futur. Cette position se fonde sur la conviction qu'il est nécessaire de laisser le temps au Conseil municipal ainsi qu'à l'administration de déployer les mesures correctrices avant de solliciter un nouvel effort fiscal. Aller prématurément devant la population sans avoir démontré que toutes les solutions possibles ont été explorées pourrait fragiliser la confiance des citoyennes et des citoyens. Nous restons néanmoins pleinement conscients qu'une hausse de la quotité d'impôt sera inéluctable à moyen terme. Celle-ci devra intervenir dans la plus grande transparence et s'appuyer sur des données précises, permettant de quantifier l'effort nécessaire pour retrouver l'équilibre budgétaire et amorcer le désendettement de la commune. C'est à cette condition que nous pourrions aller devant le peuple avec clarté, responsabilité et légitimité. Nous nous

permettons également de mentionner que nous considérons encore ce budget comme un nouveau budget transitoire étant donné que les mesures décrites dans l'audit n'ont pas été déployées dans le document qui nous est soumis ce soir. Comme mentionné précédemment ainsi que lors du point 4 de l'ordre du jour de ce soir, notre fraction souhaite laisser la mission de la mise en place de ces dites mesures au Conseil municipal. Nous attendons par conséquent une mouture du budget 2027 différente en ayant pris la peine de remettre en question chaque dépense selon nos demandes du mois de mars et juin dernier. En conclusion, notre fraction réaffirme sa volonté d'aborder les prochaines étapes avec pragmatisme, rigueur et esprit de collaboration, afin que la commune puisse, dans les années à venir, consolider durablement sa situation financière et c'est pourquoi nous acceptons le budget 2026 proposé."

M. Michel Ruchonnet, président : "La parole n'étant plus demandée, je vais mettre le budget 2026 au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent :

Un budget 2026 qui présente un **excédent de charges du compte général de CHF 2'459'000.00 et du compte global de CHF 2'448'520.00**. Cet excédent de charges se base sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 %;
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne;
- eau potable : CHF 2.00/m3 (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2026 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2025;
- eaux usées : CHF 2.50/m3 (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00);

sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, le budget 2026, est approuvé par 22 pour, 7 contre. Il y a 2 abstentions.

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci à M. Mario Castiglioni, ancien administrateur des finances, et Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, pour leur travail."

M. Michel Ruchonnet, président : "De coutume, M. Mario Castiglioni, ancien administrateur des finances, quittait notre conseil une fois le point du budget traité. Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, continuera la séance de ce soir avec nous. Passons donc au point suivant de notre ordre du jour."

8. Crédit d'engagement de CHF 620'000.00, figurant partiellement au plan financier, pour l'assainissement du terrain de Châtillon - Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Lors du Conseil de ville du 24 octobre 2025, le dossier du terrain de Châtillon vous a été soumis. Vous avez choisi, afin d'obtenir plus d'informations, de repousser la prise de décision. Vous trouverez donc ci-joint le dossier retravaillé par le Service des bâtiments et des infrastructures sportives.

La situation de base n'a pas changé. Le terrain de Châtillon a un manque chronique d'entretien ces dernières années. Trois variantes ont été établies par le Service des bâtiments et des infrastructures sportives. Pour rappel, deux variantes ont été écartées après les débats au Conseil municipal, l'une en raison des coûts importants et l'autre en raison du fait qu'elle ne correspondait que partiellement aux besoins du principal utilisateur qu'est le FC Erguël.

Par souci de transparence, les deux variantes écartées vous sont présentées, bien que le Conseil municipal et les commissions concernées, sur proposition du Service des bâtiments et des infrastructures sportives, recommandent l'approbation de la variante intermédiaire dévisée à CHF 620'000.00.

La première variante était la plus complète et, avec des dépenses à hauteur de CHF 1'500'000.00, la plus onéreuse. Elle permettrait d'avoir un terrain de football aux normes ASF deuxième ligue inter et prévoit les aménagements suivants :

- Déplacement et remplacement des luminaires actuels;
- aménagement de vestiaires, douches, buvette sous la forme de container déplaçables sur pilotis;
- réfection des bancs de touche;
- installation de barrières de sécurité et de pare-ballons;
- aménagements et remises en état divers;
- raccordement eau, eaux usées et électricité.

Cette variante n'avait pas été retenue, notamment en raison du fait de la situation financière de la commune. De plus, étant donné l'emplacement (sur une ancienne décharge), il semblait déraisonnable et risqué d'investir un montant aussi conséquent. L'effort doit au contraire être mis sur le terrain des Planches, en collaboration avec toutes les parties concernées.

La seconde variante est celle qui est soumise ce soir et est dévisée à CHF 620'000.00. Cette variante prévoit les aménagements suivants :

- Déplacement et remplacement des luminaires actuels;
- aménagement de deux locaux avec bancs et patères (sans douche, ceci a été discuté avec les utilisateurs), WC sous la forme de containers déplaçables;
- réfection des bancs de touche;
- installation de barrières de sécurité et de pare-ballons;
- aménagement et remise en état divers;
- raccordement eau, eaux usées et électricité.

Une passerelle permettra d'accéder aux différents locaux avec un passage accessible également aux personnes à mobilité réduite. L'installation de pare-ballons représentera un avantage sécuritaire important, étant donné que le paddock de la Société d'équitation est attenant. Ce point a fait l'objet de discussion entre les deux sociétés et ressort comme étant obligatoire à la bonne cohabitation entre les différents usagers du site. L'implantation choisie pour les installations fixes (container) a été déterminée en lien avec la pollution du site. Cette zone est en dehors du périmètre pollué.

Le remplacement des luminaires est également prévu. Ceux-ci ne correspondent plus aux normes de sécurité et ne permettent plus de se conformer aux normes sportives. Pour faire suite à plusieurs demandes, le Service des bâtiments et infrastructures sportives a étudié la possibilité de rationaliser les coûts en maintenant les mâts des luminaires existants. Toutefois, cela n'est pas possible techniquement. En effet, la statique et la difficulté de la remise aux normes empêchent leur conservation, ce d'autant plus qu'ils doivent être déplacés pour

correspondre aux normes actuelles. Ceci a été corroboré par des investigations techniques ce printemps sur site.

La troisième variante, quant à elle, était devisée à CHF 300'000.00. Il s'agit de la variante la moins onéreuse et la plus simple dans les interventions. Elle se borne aux travaux impérativement nécessaires au maintien de cette infrastructure. Les aménagements suivants sont prévus :

- Remise à neuf des luminaires;
- Installation de pare-ballons et barrières.

Le financement est inscrit au plan financier pour un montant de CHF 600'000.00. Toutes les mesures permettant de réduire les coûts seront prises lors de la réalisation du projet.

Des subventions peuvent être espérées par le Fonds du sport du canton de Berne via le Conseil du Jura bernois et éventuellement le parrainage Suisse des communes de Montagne. Il est difficile pour l'heure de préciser le montant exact étant étroitement lié au projet. De plus, les subventions ne peuvent être soustraites du montant du crédit demandé. Pour rappel, dans le cadre de la rénovation de la piscine en plein air, un montant de CHF 286'740.00 sera versé par le Fonds du sport.

Le Conseil municipal est convaincu que ce projet s'inscrit non seulement dans le soutien aux activités du FC Erguël et de son mouvement junior, qui sera l'utilisateur principal, mais aussi plus largement dans la volonté d'offrir un endroit pour la jeunesse de Saint-Imier, qui pourra s'y retrouver et l'utiliser lorsqu'il n'est pas occupé. De plus, les écoles obligatoires de notre Cité pourront également en profiter, sans oublier le ceff. Malgré le contexte financier actuel, l'Exécutif et les commissions municipales sont convaincus qu'il convient de procéder à cet investissement. Le patrimoine communal doit être entretenu, tout en tenant compte de nos finances. C'est pourquoi la variante à CHF 620'000.00 a été retenue. Elle permet une mise aux normes, un entretien après de nombreuses années sans investissements conséquents (excepté la remise en état du site après la Fête cantonale de lutte) et, surtout, une remise en étant d'un point de vue de la sécurité. Sans ces investissements, l'infrastructure est, à terme, menacée. De plus, ce terrain accueillant des matchs de notre club de football, il s'agit aussi d'une carte de visite de notre localité. Actuellement, l'image offerte n'est pas idéale : infrastructure vieillissante, absence de vestiaire et de WC, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal, sur préavis unanimes de la commission des bâtiments et infrastructures sportives et des finances, vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 620'000.00 figurant partiellement au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Grobéty, PLR : "Pour rappel, à l'automne passé, nous avons reporté cette votation par manque de clarté. Nous tenons à remercier chaleureusement M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que Mme Jessica Lanz, cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives, pour la séance d'information du 1^{er} septembre 2025 concernant l'assainissement du terrain de Châtillon. En effet, toute la lumière a été faite pour une prise de position claire dans le cadre de cette votation. Dès lors, le parti Libéral-Radical de Saint-Imier et environs accepte à sa grande majorité le crédit d'engagement de CHF 620'000.- pour l'assainissement du terrain de Châtillon."

M. Laurent Egloff, ARC : "L'assainissement du terrain de Châtillon est un besoin, nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises. Ce projet qui focalise l'intérêt de tous, exprime parfaitement les choix que nous devons sans doute faire dans le futur entre le bien commun et le porte-monnaie si nous n'arrivons pas à augmenter les revenus de la commune par l'impôt. Nous

laissons à nos membres le libre choix du vote, et ainsi d'exprimer leurs sentiments profonds en pesant le pour et le contre. En espérant vivement que l'avenir ne soit pas pavé de choix cornéliens aussi ardues que celui-ci !"

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Le 24 octobre 2024, cet objet a été traité une première fois, mais il a été finalement reporté à ce soir. Depuis, quelques modifications ont été apportées en étudiant le rapport présenté par la cheffe de service Mme Jessica Lanz sous l'autorité de M. Olivier Zimmermann, responsable du Département. Au plan financier, il est prévu un montant de CHF 600'000.-. En acceptant ce crédit, il sera possible d'activer immédiatement les demandes de subvention pour soutenir le financement de cet assainissement avec les nouvelles installations envisagées et ainsi de diminuer les charges prévues. La variante "Small" a été calculée sur la base d'un plafond, toutefois au vue de la situation financière de la commune, la fraction socialiste souhaite que le Service des bâtiments et infrastructures sportives fasse tout son possible pour réduire les dépenses au strict nécessaire. Selon le rapport, je cite : "... ne pas investir peut entraîner un risque de dégradation des infrastructures et consentir à terme à des dépenses plus élevées. Il est important de conserver une attractivité du territoire et ainsi de poursuivre les services afin de conserver un minimum de population et de recette fiscale", fin de citation. La fraction socialiste approuve cela mais avec une réserve de taille : elle sait qu'il n'est possible d'investir que si les cordons de la bourse le permettent. Actuellement, toutes et tous, nous sommes informés que le déficit structurel de notre commune est de 3 millions de francs. L'année passée, le Conseil municipal a parlé de risque de mise sous tutelle, a demandé de réduire l'endettement. Maintenant il recommande au Conseil de ville d'accepter, entre autres, ce crédit, mais en laissant entendre qu'il ne veut pas d'une augmentation de la quotité d'impôt. Il porte une responsabilité quant au poids qu'il fait peser sur nous, les élu.es au Conseil de ville qui devons, avant tout, garantir un bon fonctionnement de la commune. Le Conseil de ville est appelé à dire oui à des dépenses mais en contrepartie, le Conseil municipal propose d'attendre avant de proposer des entrées fiscales supplémentaires. Une situation difficile et délicate. Le Conseil de ville est mis sous pression car il décide in fine des dépenses. Il sait pertinemment que la commune a besoin de recettes supplémentaires pour éviter une augmentation de l'endettement et pour répondre aux demandes de crédit tel que celui présenté ce soir. Il est à mentionner que ce terrain n'est pas seulement utilisé par le FC Erguël et son mouvement junior, mais qu'il est régulièrement fréquenté par des familles pour la pratique d'activités plein air ainsi que par les écoles de la Cité. C'est un espace de détente et de rencontre important pour la jeunesse, les sportifs et les familles. Ces espaces étant de plus en plus rares dans les milieux qui s'urbanisent, il est important que celui-ci soit maintenu et reste à disposition de la population. La fraction relève que, même si les investissements ne généreront pas des revenus conséquents, il sera possible d'en percevoir quelque peu malgré tout, en lien avec des loyers indiqués avec la variante "Small" préavisée positivement par les commissions bâtiments et infrastructures sportives, et des finances. Les tarifications annuelles suivantes sont annoncées : la location par heure hebdomadaire pour des sociétés locales est prévue à CHF 250,- Une location saisonnière de CHF 5'000,- est indiquée pour l'utilisateur principal, avec une moyenne de 18 heures par semaine, prenant en compte également les matchs du week-end et autres occupations sporadiques. Pour une location ponctuelle à l'heure, la somme demandée sera de CHF 40,- et pour une location à la journée, le forfait se montera à CHF 100,-. Des échanges ont eu lieu en fraction en présence de M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, invité à notre séance. A la question de l'étude sur la pollution du site, un rapport du canton a été présenté indiquant qu'une zone en dehors de l'espace utilisé pour le sport, plus à l'Ouest du terrain, est en effet polluée. Le terrain de jeu de Châtillon n'est pas compris dans cette zone et peut être assaini pour en améliorer les infrastructures, au niveau notamment d'un remplacement de l'éclairage pour assurer une meilleure sécurité répondant aux normes et une économie de consommation électrique avec un éclairage LED. Au sujet des informations du rapport concernant l'exploitation du site et son entretien, la fraction socialiste précise qu'elle est appelée à se prononcer uniquement sur le crédit de construction. Elle se permet tout de même de signaler en avoir parlé à M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, quant aux chiffres énoncés. Il est

prévu de les évaluer plus précisément en fonction des questions encore ouvertes sur l'attribution des tâches d'entretien, sur un calcul précis du temps de travail nécessaire et sur le montant de l'entretien courant du site. La fraction socialiste accepte ce crédit de CHF 620'000.000, figurant au plan financier en recourant à l'emprunt si nécessaire, et en prévenant la population des risques encourus si les recettes fiscales de la commune n'augmentent pas."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons pouvoir passer au vote."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui, M. Ugo Boillat, ARC, vous souhaitez la parole ?"

M. Ugo Boillat, ARC : "Je demande le vote à bulletin secret."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est votre droit, on va préparer le matériel. M. le vice-chancelier je vous laisse procéder."

...Préparation du vote à bulletin secret...

...Mme Eda Gauchat, ARC, et Ludovic Huguenin-Eli, PLR, scrutateurs, distribuent et récoltent les voix...

...Mme Elisabeth Beck, PS, secrétaire, tient le procès-verbal des résultats du vote...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je vous communique le résultat. Le crédit d'engagement de CHF 620'000.00 figurant partiellement au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt, est accepté par 24 voix pour, 4 voix contre. Il y a 2 absentions et 1 bulletin blanc.

M. Michel Ruchonnet, président : "Point suivant de notre ordre du jour."

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances, en remplacement de M. Yves RoCHAT, démissionnaire

M. Marc Houriet, PLR : "La fraction PLR vous propose de nommer M. Grégor DOUTAZ à la Commission des finances, en remplacement de M. Yves RoCHAT, que nous remercions pour son engagement."

Au vote, M. Grégor DOUTAZ est nommé à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la Jeunesse, en remplacement de Mme Michèle Laura COMTE, démissionnaire

M. Laurent Egloff, ARC, propose M. Joey LAUTENSCHLAGER.

M. Joey LAUTENSCHLAGER est nommé à l'unanimité.

11. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25.04.2024 (PLR et ARC), en remplacement de M. Jean-Claude DOUGOUD, démissionnaire

Mme Delphine Boillat, PLR : "La fraction PLR vous propose de nommer Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR, à la commission temporaire multipartite RH en remplacement de M. Jean-Claude Dougoud, que nous remercions pour son engagement."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR, est nommée à l'unanimité moins l'intéressée.

12. Motions, postulats et interpellations

12.1. Motions

12.2. Postulats

12.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous arrivons au point motions, postulats et interpellations."

12.1. Motions

Néant.

12.2. Postulats

Néant.

12.3. Interpellations

M. Johan Wermeille, PLR : "M. le président, j'ai une interpellation, est-ce que je peux prendre la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui, allez-y."

M. Johan Wermeille, PLR : "La question de la circulation et de la sécurité routière reste un sujet important pour la population imérienne. Plusieurs habitants s'interrogent sur l'avancement du projet de mise en place des zones 30 km/h à Saint-Imier. Pouvez-vous nous indiquer où en est ce dossier et quel est le calendrier prévu pour sa mise en œuvre ?"

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Le projet pour le déploiement total de la zone 30km/h au Nord de la route cantonale a passé une nouvelle fois en consultation à la Commission urbanisme et mobilité. Le projet avec quelques ajustements a été envoyé à l'Office des ponts et chaussées (OPC) pour consultation et approbation. La réponse de cet office nous est parvenue le 6 octobre 2025 par courriel. Il est demandé des précisions, notamment concernant les passages pour piétons. Le Conseil municipal sera appelé à le valider encore une fois, avant de le renvoyer à l'OPC. Une fois définitivement validé par l'OPC, une publication doit intervenir dans la Feuille officielle pour de potentielles oppositions. Dès lors, une mise en œuvre pourrait intervenir dans le courant 2026 entre mai, juin, ou juillet."

M. Johan Wermeille, PLR : "Merci pour la réponse."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vous en prie."

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous êtes satisfait M. Johan Wermeille, PLR ?

M. Johan Wermeille, PLR : "Oui."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autres interpellations, ni de réponses du Conseil municipal, nous allons donc pouvoir passer au point concernant la Résolution."

13. Résolution

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous propose d'agir de la manière suivante : je vais donner la parole à la fraction PLR pour la lecture de la Résolution. Après, si quelqu'un souhaite une suspension de séance, on fera une suspension. Autrement, on passera directement à un de demande d'adhésion à la résolution."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je donne la parole."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Projet pour la résolution

Relative au suivi et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit organisationnel et financier de l'administration communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le PLR Saint-Imier et environs a décidé de déposer une résolution ce soir, étant donné les enjeux et les points importants qui seront traités. L'audit organisationnel et financier de l'administration communale, est un point clé pour l'avenir de notre commune. Le PLR Saint-Imier et environs propose donc la présente résolution. L'idée est que tous les partis prennent des engagements. La fin de la législature et les élections approchent, et il est important que la mise en œuvre de l'audit continue au-delà de fin 2026. Malgré les idées politiques différentes de chacune et chacun, l'intérêt de la population de Saint-Imier doit primer. Quel que soit le résultat des élections municipales, la nécessité d'une continuité se fait sentir. En l'inscrivant dans une Résolution, l'engagement n'en est que plus grand et tangible.

Animée par cet esprit de transparence, de continuité et d'unité, la fraction libérale-radical soumet la présente résolution au Conseil de Ville."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Voilà, je m'arrête ici. J'imaginai ne pas vous lire toute la résolution, elle a été distribuée à chacun avant que débute notre séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous lisons la suite pendant la suspension si elle est demandée. Pas de problème si vous vous arrêtez là."

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que quelqu'un demande une suspension de séance ?"

M. Laurent Egloff, ARC : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suspends la séance."

...Il est 20 h 54, suspension de séance...

....Il est 21 h 02, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, reprenons."

Mme Delphine Boillat, PLR : "J'aimerais préciser un élément qui a peut-être été mal compris. Lorsqu'on dit : "audit organisationnel", il faut vraiment comprendre : "Le Rapport du Conseil municipal et des chefs de service". Et non pas ce qui a déjà été mis en place."

Mme Mélanie Lambert, PS : "Est-ce qu'on peut le préciser dans la Résolution ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Mme Delphine Boillat, PLR : "Etes-vous prête à le préciser dans une version corrigée de la Résolution ?"

Mme Delphine Boillat, PLR : "Oui."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Alors je fais la proposition suivante pour le point 1 figurant sur la dernière page :

1. Le Conseil de ville réaffirme son engagement à assurer le suivi et la mise en œuvre progressive des recommandations **du Conseil municipal** issues de l'audit organisationnel et financier de l'administration communales **présenté**.

Est-ce que de cette manière, cela vous convient ?

Cela veut dire que c'est vraiment le Conseil municipal qui fait ses recommandations par rapport à l'audit présenté."

M. Christian Tharin, PLR : "Mme Elisabeth Beck, PS, est-ce que vous pouvez relire votre proposition."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La première ligne reste la même :

Le conseil de ville, réuni en séance plénière, adopte la résolution suivante :

1. Le Conseil de ville réaffirme son engagement à assurer le suivi et la mise en œuvre progressive des recommandations **du Conseil municipal** issues de l'audit organisationnel et financier de l'administration communale **présenté**.

Parce que c'est par rapport à l'audit présenté, que le Conseil municipal va nous faire des propositions, des recommandations, et après le législatif doit se prononcer, vu que c'est de son ressort. C'est pour être plus précis. Est-ce que cela vous convient sous cette forme ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, on ne doit pas voter la Résolution, par contre, il serait intéressant de dire que ceux qui adhèrent le font par un lever de main."

M. Ugo Boillat, ARC : "Merci pour la proposition de résolution. Ayant lu l'audit, il y a certains points qui concernent aussi le Conseil de ville et les Commissions. Je pense qu'il serait bon aussi de mettre un point qui définit notre cadre, et j'aimerais bien ajouter un point 5 qui dirait :

5. **Le Conseil de ville s'engage à respecter la répartition des rôles, les canaux politiques et hiérarchiques, et s'abstient d'outrepasser ses devoirs de parlement de milice. Les membres du législatif et des commissions renoncent à toute ingérence nuisible dans les affaires relevant exclusivement de l'exécutif et de l'administration communale, évitent un climat de méfiance et témoignent de leur confiance envers les autorités municipales ainsi qu'envers l'administration et son personnel.**

M. Michel Ruchonnet, président : "Ecoutez, je prends sous ma responsabilité. Je propose que les chefs de fraction vous vous rencontriez. Vous mettez au point la résolution, avec les modifications et ajouts souhaités, puis que cette résolution retravaillée nous soit présentée lors du Conseil de ville du 11 décembre 2025. Il faut bien imaginer que le texte de cette résolution, on va devoir le présenter, le défendre, à qui il sera adressé. Il sera repris dans la presse. Il faut que nous ayons une résolution où nous tous nous y adhérons. Tout notre parlement doit dire : "on y va". On doit avoir un objectif commun. Je vous propose un report à la prochaine séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui Mme Delphine Boillat, PLR, vous souhaitez dire quelque chose ?"

Mme Delphine Boillat, PLR : "Si la Résolution est reportée, et que l'on y intègre les modifications proposées par Mme Elisabeth Beck, PS, et M. Ugo Boillat, ARC. Une mise à jour sera par conséquent réalisée. Est-il clair qu'elle devra être votée et acceptée lors du prochain Conseil de ville ? Il ne faudrait pas que lors du prochain Conseil de ville l'on revienne avec d'autres demandes de modification."

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela me fait penser que vous auriez peut-être dû lire les deux pages."

Mme Delphine Boillat, PLR : "La proposition de résolution est remise en début de séance, par écrit, à tous les membres du Conseil de Ville. Chaque membre l'a trouvée sur sa place, cela m'a semblé suffisant."

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui sur nos tables."

Mme Delphine Boillat, PLR : "J'en prends note."

M. Michel Ruchonnet, président : "Pour une prochaine fois, je pense que l'on devrait recevoir la Résolution une semaine avant dans nos différents partis, que l'on puisse en discuter et avoir une adhésion compète. Sinon cela reste, comme dans le cas présent, une idée du PLR. Cela n'a pas le même impact que celui de toute une assemblée, et le message que l'on veut faire passer dans différents canaux de communication. Je propose de remettre cette Résolution au Conseil de ville du 11 décembre 2025, dans sa version corrigée."

...Léger brouhaha...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, s'il vous plaît, je pense que nous pouvons passer à notre dernier point de l'ordre du jour."

14. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas, j'ai une dernière communication à vous faire. Notre dernière séance du Conseil de ville aura lieu à 17 h 30, et sera suivie du souper du Conseil de ville. Le Bureau du Conseil de ville va se réunir maintenant pour décider du restaurant retenu et du menu. Vous recevrez chez vous le formulaire d'inscription. Merci d'y répondre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, si la parole n'est plus demandée je lève la séance. Bonne soirée à tous. Je me réjouis de vous retrouver le 11 décembre 2025 pour notre dernière séance de l'année."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Le vice-chancelier :